

date de dépôt : 23 février 2024
demandeur : Monsieur SITHIBOURN Damien
pour : construction d'une maison individuelle
adresse terrain : CHEM de Courme, à Crespian
(30260)

Commune de Crespian

ARRÊTÉ N° 47/2024
accordant un permis de construire
au nom de l'État

La maire de Crespian,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 23 février 2024 par Monsieur SITHIBOURN Damien et Madame FRERE Axelle demeurant 4 RUE Antoine Fabre Vidal, Calvisson (30420);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'une maison individuelle ;
- sur un terrain situé Chemin de Courme, à Crespian (30260) ;
- pour une surface de plancher créée de 123 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les pièces fournies en date du 17 mai 2024 ;

Vu la déclaration préalable n° 030 098 24N0006 autorisant le détachement parcellaire ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ.

A Crespian
Le **27 MAI 2024**

La maire,



Pascale VANDAMME

Observation : le projet donnera lieu au versement de la TA (Taxe d'Aménagement) et de la RAP (Redevance Archéologie Préventive).